

23 novembre 2016

16.372

Question Daniel Ziegler**Quelle concertation avec les communes dans le processus de fermeture d'offices postaux ?**

Dans L'Express / L'Impartial, du 25 novembre 2016, le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash annonce que, dans le contexte de fermetures d'offices postaux, la Poste a contacté le canton « pour qu'une rencontre spécifique soit organisée d'ici la fin de l'année, en plus de notre rencontre annuelle habituelle ». Le conseiller d'État s'en félicite dans la mesure où « nous souhaitons de longue date être associés aux réflexions stratégiques sur l'organisation du réseau à moyen et long terme, et pas seulement bureau par bureau au coup par coup ».

Il est à craindre que, par cette initiative, la Poste cherche à se simplifier la vie en négociant avec un seul partenaire cantonal et plus avec les communes comme l'y oblige la législation fédérale en la matière.

Par son souhait d'être ainsi associé aux réflexions stratégiques de la Poste, le canton entend-il se substituer aux communes ? Prévoit-il, avant toute discussion de ce type, se concerter avec les communes ?

Signataire : D. Ziegler.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 février 2017

Comme tous les autres gouvernements cantonaux du pays, le Conseil d'Etat neuchâtelois a effectivement été consulté par La Poste, quant aux intentions de cette dernière en matière d'évolution de son réseau.

Il est satisfait que La Poste ait ainsi donné suite à une revendication de longue date des cantons, d'être associés aux réflexions concernant l'évolution du réseau. Ce processus ne remet pas en cause le processus qui intervient avec les communes concernées lorsque l'existence d'un office est remise en cause par La Poste, processus qui est garanti par la Loi fédérale sur la Poste. Le canton a d'ailleurs souligné dans sa réponse à La Poste l'importance qu'il attachait à ce que les prérogatives des communes soient parfaitement respectées.

Si le Conseil d'Etat n'entend pas se concerter de manière générale avec les communes concernant toutes les discussions stratégiques qu'il partage avec La Poste, il a dans le cas précis sollicité les communes potentiellement concernées par l'évolution du réseau, afin de connaître leur avis au moment de rédiger sa prise de position générale.